

Municipalité de Lac-Beauport



Règlement numéro 768-02

Règlement modifiant le Règlement numéro 768
concernant l'imposition des taxes, cotisations,
licences et autres redevances ou tarifs municipaux
pour l'année financière 2026

CERTIFICAT

Avis de motion et dépôt du projet de règlement : 31 août 2026

Présentation et adoption du règlement :

Règlement en vigueur :

SOMMAIRE

Le présent règlement a pour but de modifier une disposition du Règlement no 768 concernant l'imposition des taxes, cotisations, licences et autres redevances ou tarifs municipaux pour l'année financière 2026.

Objet du règlement

Le présent règlement a pour but de modifier une disposition relative à la collecte des feuilles automnales en abolissant le coût unitaire par utilisateur au profit d'un financement uniforme sur la taxe foncière de l'ensemble des contribuables.

La portée du règlement

Le règlement vise l'ensemble des contribuables de la Municipalité, ainsi que tous les potentiels requérants de services.

Le coût

Le coût est estimé à 40 000 \$.

Le mode de financement

Taxe foncière générale.

Les modes de paiement et de remboursement

Non applicable.

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT

RÈGLEMENT NUMÉRO 768-02

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 768 CONCERNANT L'IMPOSITION
DES TAXES, COTISATIONS, LICENCES ET
AUTRES REDEVANCES OU TARIFS
MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
2026

Article 1 Objet du règlement

Le présent règlement a pour but de modifier une disposition relative à la collecte des feuilles automnales en abolissant le coût unitaire par utilisateur au profit d'un financement uniforme sur la taxe foncière de l'ensemble des contribuables.

**Article 2 Abrogation de l'article 3.1.2 relatif au tarif pour la collecte des
feuilles automnales**

L'article 3.1.2 du Règlement no 768 est abrogé par le présent règlement.

Article 3 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à Lac-Beauport, le _____ 2026 et entré en vigueur le
_____ 2026 suite à l'affichage de l'avis de promulgation.

Lucie LaRoche
Mairesse

Richard Labrecque
Greffier-trésorier

